

REQUALIFICATION DU COURS MARC ANTOINE BRILLIER  
A VIENNE

BILAN DE LA CONCERTATION

*(Concertation du 7 février 2023 au 7 mars 2023)*

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>2. LES OBJECTIFS DU PROJET ET PRINCIPES D'AMENAGEMENT</b>	<b>3</b>
<b>3. OBJECTIFS DE LA CONCERTATION</b>	<b>4</b>
<b>4. MODALITES DE LA CONCERTATION</b>	<b>4</b>
<b>5. LA PARTICIPATION</b>	<b>5</b>
<b>6. LES CONTRIBUTIONS</b>	<b>5</b>
6.1. CONTRIBUTIONS LORS DE LA REUNION PUBLIQUE	5
6.2. CONTRIBUTIONS SUR LES REGISTRES PAPIER	5
6.3. CONTRIBUTIONS SUR LA PLATEFORME DE CONCERTATION	5
6.4. SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS	6
<b>7. CONCLUSION</b>	<b>6</b>
<b>LES ANNEXES</b>	<b>7</b>
DOSSIER DE CONCERTATION	7
DELIBERATION DU 31 JANVIER 2023 : LANCEMENT DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION	7

## 1. INTRODUCTION

En séance du 31 janvier 2023, le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a :

- Approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation relative au projet de requalification du cours Marc Antoine Brillier à Vienne
- Décidé de lancer la procédure de concertation du 7 février 2023 au 7 mars 2023

## 2. LES OBJECTIFS DU PROJET ET PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

- Améliorer l'attractivité du réseau L'VA en vouant une partie de l'espace public à la circulation des véhicules de transport en commun en site propre, afin d'en améliorer la vitesse commerciale et la régularité, en direction du pôle gare ;
- Sécuriser la circulation des cyclistes dans le cœur de la ville, et permettre une liaison confortable entre la gare, la voie verte du Rhône implantée le long du fleuve, et les aménagements en projet sur le Cours Verdun et l'avenue du Général Leclerc, en créant un espace de circulation en site propre ;
- Conforter et sécuriser les espaces dédiés aux piétons, sécuriser les traversées de chaussées aujourd'hui inconfortables ;
- Affirmer la valeur emblématique de cet espace et la valeur culturelle de Vienne, notamment son festival de jazz, préserver la dimension magistrale de l'axe, et soigner l'intégration architecturale et paysagère dans le contexte patrimonial de la Vienne antique ;
- Réaménager cette porte d'entrée touristique du centre-ville, depuis le Rhône avec la halte fluviale et en lien avec le pavillon du tourisme ;
- Garantir une continuité harmonieuse avec les espaces publics attenants, et les abords immédiats des espaces publics, faisant l'objet d'une requalification ;
- Préserver et renforcer l'attractivité commerciale du cœur de Vienne en général, et du cours Brillier en particulier, en qualifiant l'espace public. Dynamiser la rive sud de l'axe ;
- Conforter l'activité des restaurateurs disposant de terrasses implantées sur l'espace public, en offrant des espaces de qualité ;
- Améliorer le cadre de vie des résidents en requalifiant l'espace public, en y aménageant des espaces confortables et accueillants ;
- Verdir le cours afin de lutter contre les îlots de chaleur, en y implantant de nombreux arbres d'alignement, et en développant les plantations en strate basse ;
- Restituer une perméabilité au sol, et privilégier l'infiltration des eaux de pluie in situ, dans le double objectif de lutter contre les îlots de chaleur urbains et de contribuer à une meilleure gestion des eaux de pluies ;
- Accueillir dans de bonnes conditions les activités marchandes existantes telles que le marché forain et la fête foraine.

### 3. OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Les objectifs de la concertation sont les suivants :

- Fournir une information claire sur le projet d'aménagement
- Permettre l'expression des attentes et points de vue
- Optimiser le projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter

### 4. MODALITES DE LA CONCERTATION

Les modalités mises en place par Vienne Condrieu Agglomération pour cette concertation sont les suivantes :

- La concertation s'est déroulée du 7 février au 7 mars 2023
- Un dossier de concertation a été mis à disposition du public :
  - o sur internet, sur la plateforme <https://vienncondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/>
  - o dans les locaux du siège de Vienne Condrieu Agglomération
  - o En mairie de Vienne
  - o Dans les locaux du pavillon du tourisme de Vienne

*Ces informations ont également être relayées au moyen de divers supports tel que des affiches, tracts, journaux et/ou magazines locaux, site internet de la Commune de Vienne, réseaux sociaux.*

- Une réunion publique a été organisée le 21 février 2023 dans la salle des fêtes de Vienne au cours de laquelle le projet a été présenté par l'architecte paysagiste et les représentants de Vienne Condrieu Agglomération. Une séance de questions réponses s'en est suivie.
- Trois permanences de deux heures ont été organisées :
  - o Le jeudi 16 février 2023 de 14H à 16H dans les locaux du siège de Vienne Condrieu Agglomération
  - o Le jeudi 23 février 2023 de 10h à 12H en mairie de Vienne
  - o Le mercredi 1er mars 2023 de 10h à 12h dans les locaux du Pavillon du Tourisme
- Les attentes, observations et propositions du public ont été recueillies par le biais des supports suivants :
  - o L'espace internet dédié (<https://vienncondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/>)
  - o Les registres papiers mis à disposition du public dans les locaux de la mairie de Vienne, du siège de Vienne Condrieu Agglomération et du pavillon du tourisme
- Par ailleurs, une réunion dédiée spécifiquement aux commerçants du cours Brillier a été organisée le 8 février en mairie de Vienne. Une première réunion avait été organisée pour le même public en 2022, avant le lancement de la concertation réglementaire.

## 5. LA PARTICIPATION

Quelques chiffres pour résumer la participation du public à cette procédure de concertation

Nombre de contributions sur la plateforme de concertation	29
Nombre de contributions sur les registres papier	0
Nombre de participants à la réunion publique	60 environ
Nombre de participants à la réunion dédiée aux commerçants	20 environ
Nombre de visites lors des 3 permanences	6

## 6. LES CONTRIBUTIONS

### 6.1. CONTRIBUTIONS LORS DE LA REUNION PUBLIQUE

---

Une question de choix des essences d'arbres à planter sur le cours a été soulevée.

### 6.2. CONTRIBUTIONS SUR LES REGISTRES PAPIER

---

Les registres papier sont demeurés vierges.

### 6.3. CONTRIBUTIONS SUR LA PLATEFORME DE CONCERTATION

---

29 contributions ont été transmises sur la plateforme dédiée à la concertation du projet.

Les 29 contributions ont été réparties comme suit :

Rubriques	Nombre de contributions
Aspects environnementaux : végétalisation, dés imperméabilisation ...	1
Attractivité commerciale et touristique	3
Autre sujet à partager	1
Cheminements : piéton, vélo ...	9
Espaces publics	6
Projet global	8
Transports publics	1
<b>Total général</b>	<b>29</b>

Remarque : une contribution sur la plateforme peut aborder plusieurs thématiques. Le parti pris dans ce tableau est de conserver les rubriques choisies par les contributeurs.

## 6.4. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

---

Au total 30 contributions ont été formulées (total des contributions sur la plateforme et des questions formulées en réunion).

Les thèmes les plus souvent abordés sont les suivants :

- Préoccupations concernant la circulation des cyclistes : cité 7 fois
- Préoccupations concernant la sécurité des piétons et le confort du cheminement : cité 5 fois
- Importance du verdissage du cours : cité 3 fois
- Inquiétude face à la diminution du stationnement : cité 3 fois
- Fonctionnalité du dépôt minutes de la gare SNCF : cité 2 fois
- Périmètre de la concertation : cité 2 fois

D'autres thématiques telles l'amélioration de l'attractivité du réseau L'VA, la valeur emblématique du cours Brillier, la qualité et l'aspect des revêtements, le nombre de voies et leur affectation ... ont été citées 1 fois.

### Après analyse,

- 3 contributions, relatives aux aspects environnementaux, sont prises en compte
- 3 contributions ou questions sont prises en compte pour la poursuite des études, la faisabilité technique et budgétaire étant à vérifier. Elles concernent l'occupation de l'espace public, les cheminements piétons et les aménagements cyclables.
- 15 contributions ou idées étaient déjà prises en compte dans le projet initial.
- 9 contributions ne sont pas retenues ou n'appellent pas de suite car ne répondent pas à l'objet de la concertation, à l'objectif de l'aménagement, au périmètre du projet, ne sont pas techniquement réalisables ou n'entrent pas dans le champ de compétences de Vienne Condrieu Agglomération.

Le détail des contributions et de leur analyse est consultable auprès des services de Vienne Condrieu Agglomération, en contactant l'adresse suivante : [concertation@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:concertation@vienne-condrieu-agglomeration.fr)

## 7. CONCLUSION

Les objectifs de la concertation sont atteints :

- L'information sur le projet de requalification a été diffusée au public sur de multiples supports en cohérence avec les modalités prédéfinies
- Le public a pu exprimer ses attentes, questionnements et points de vue (30 contributions)
- Vienne Condrieu Agglomération peut s'appuyer sur le bilan de cette concertation dans le cadre de la mise au point des études d'avant-projet.

.....

## LES ANNEXES

### *DOSSIER DE CONCERTATION*

---

L'ensemble des documents mis à disposition du public est disponible sur la plateforme Vienne Condrieu Concertation <https://vienecondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/>

### *DELIBERATION DU 31 JANVIER 2023 : LANCEMENT DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION*

---